

<b>Nom du fournisseur ou marque commerciale:</b>		Siemens	
<b>Adresse du fournisseur</b> (b) :		BSH Hausgeräte GmbH, Carl-Wery-Str. 34, 81739 Munich, Germany	
<b>Référence du modèle:</b>		KG49EAICA	
<b>Type d'appareil de réfrigération:</b>			
Appareil à faible niveau de bruit:		Type de construction:	Pose-libre
Appareil de stockage du vin:		non	Autre appareil de réfrigération:
<b>Paramètres généraux du produit:</b>			
Paramètre		Valeur	
Dimensions hors tout (millimètres)	Hauteur	201.0	Volume total (dm <sup>3</sup> ou l)
	Largeur	70.0	
	Profondeur	65.0	
IEE	63.8	Classe d'efficacité énergétique	C <sup>(c)</sup>
Émissions de bruit acoustique dans l'air [dB(A) re 1 pW]	38	Classe d'émission de bruit acoustique dans l'air	C <sup>(c)</sup>
Consommation d'énergie annuelle (kWh/an)	163	Classe climatique:	tempérée élargie - tropicale
Température ambiante minimale (°C) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté	10 <sup>(c)</sup>	Température ambiante maximale (°C) à laquelle l'appareil de réfrigération est adapté	43 <sup>(c)</sup>
Réglage hiver	non		

<b>Paramètres des compartiments:</b>					
Type de compartiment		Paramètres et valeurs de compartiment			
		Volume du compartiment (dm <sup>3</sup> ou l)	Réglage de température recommandé pour un stockage optimisé des denrées alimentaires (°C) Ces réglages ne doivent pas être en contradiction avec les conditions de stockage prévues à l'annexe IV, tableau 3;	Pouvoir de congélation spécifique (kg/24 h)	Mode de dégivrage (dégivrage automatique = A, dégivrage manuel = M)
Garde-manger	non	-	-	-	M
Stockage du vin	non	-	-	-	M
Stockage du vin 2	non	-	-	-	M
Stockage du vin 3	non	-	-	-	M
Cave	non	-	-	-	M
Denrées alimentaires fraîches	Oui	302.0	-	-	M
Denrées hautement périssables	non	-	-	-	M
Sans étoile ou fabrication de glace	non	-	-	-	M
1 étoile	non	-	-	-	M
2 étoiles	non	-	-	-	M
3 étoiles	non	-	-	-	M
4 étoiles	Oui	117.0	-	-	M
Zone 2 étoiles	non	-	-	-	M
Compartiment à température variable	-	-	-	-	-
<b>Compartiments «quatre étoiles»</b>					
Dispositif de congélation rapide					
<b>Paramètres de la source lumineuse</b> <sup>(a)</sup> <sup>(b)</sup> :					
Type de source lumineuse					
Classe d'efficacité énergétique					
<b>Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur</b> <sup>(b)</sup> :				2 ans	

**Informations supplémentaires:**

Lien internet vers le site web du fabricant où se trouvent les informations visées au point 4 a) de l'annexe du règlement (UE) 2019/2019 de la Commission <sup>(d)</sup> <sup>(b)</sup>: [www.siemens-home.bsh-group.com/energylabel](http://www.siemens-home.bsh-group.com/energylabel)

<sup>(a)</sup> tel que déterminé conformément au règlement délégué (UE) 2019/2015 de la Commission <sup>(e)</sup>.

<sup>(b)</sup> Règlement délégué (UE) 2019/2015 de la Commission du 11 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1369 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des sources lumineuses et abrogeant le règlement délégué (UE) no 874/2012 de la Commission (voir page 68 du présent Journal officiel).

<sup>(c)</sup> les modifications de ces éléments ne sont pas considérées comme pertinentes aux fins de l'article 4, paragraphe 4, du règlement (UE) 2017/1369.

<sup>(d)</sup> si la base de données sur les produits génère automatiquement le contenu définitif de cette cellule, le fournisseur ne consigne pas ces données.

<sup>(e)</sup> Règlement (UE) 2019/2019 de la Commission du 1er octobre 2019 établissant des exigences d'écoconception pour les appareils de réfrigération en vertu de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) no 643/2009 de la Commission (voir page 187 du présent Journal officiel).